



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 61344

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes que suscite chez les professionnels de la boucherie la décision de la Commission européenne relative aux taxes sur les achats de viande (taxe d'équarrissage). La Commission a en effet considéré que la mesure d'exonération du paiement de la taxe, en vigueur entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2002, en faveur de certaines entreprises de commercialisation de viande constituait une aide d'État incompatible avec la marché commun et a établi une obligation de récupération des aides versées. Or, les entreprises concernées n'ont jamais intégré ces sommes dans leurs budgets et le paiement rétroactif de cette taxe pourrait les mettre en péril. Ainsi, il lui demande de lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Par sa décision du 14 décembre 2004, la Commission européenne a mis fin à la procédure ouverte en juillet 2002, sur le fondement de l'article 88 paragraphe 2 du traité CE pour examiner la compatibilité, au regard de ce texte, du dispositif de financement du service public de l'équarrissage mis en place en 1997 pour assurer la sécurité sanitaire dans le contexte de la crise dite de la « vache folle ». La Commission a ainsi considéré que la prise en charge, au moyen d'un financement public, de l'élimination des déchets à risques des éleveurs et des abatteurs notamment, constituait des aides compatibles avec les dispositions du traité. Le Gouvernement, qui était très attaché à ce dispositif, accueille cette décision avec satisfaction. La Commission européenne a néanmoins conditionné son approbation à la restitution de l'aide implicitement octroyée aux personnes exonérées de taxe sur les achats de viandes entre 1997 et 2002. Dès à présent, le Gouvernement a engagé les démarches nécessaires auprès de la Commission, pour obtenir la reconsidération de cette exigence qui soulève de multiples difficultés juridiques et pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61344

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3134

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4605